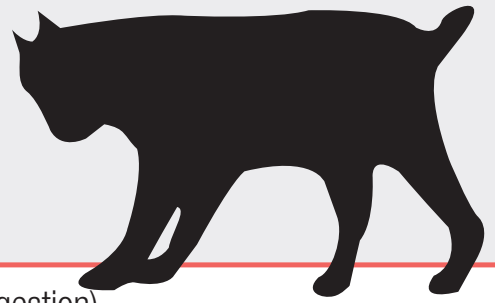


Bilan de l'exploitation du **lynx roux** 2000-2019

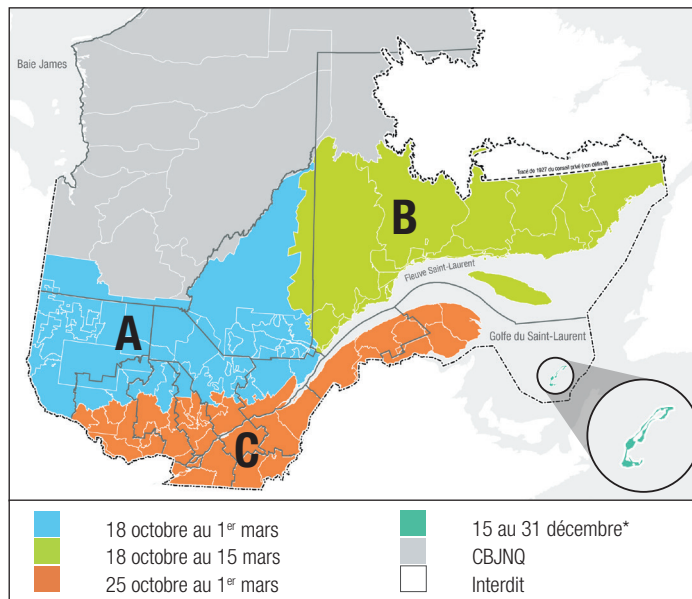


(2 ans après la mise en œuvre du plan de gestion)

Réglementation

(en date de la saison 2019-2020)

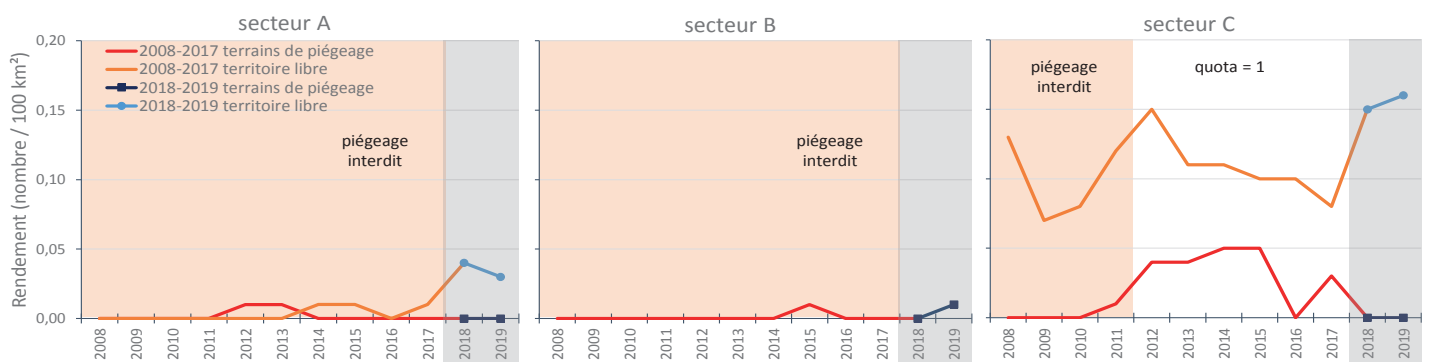
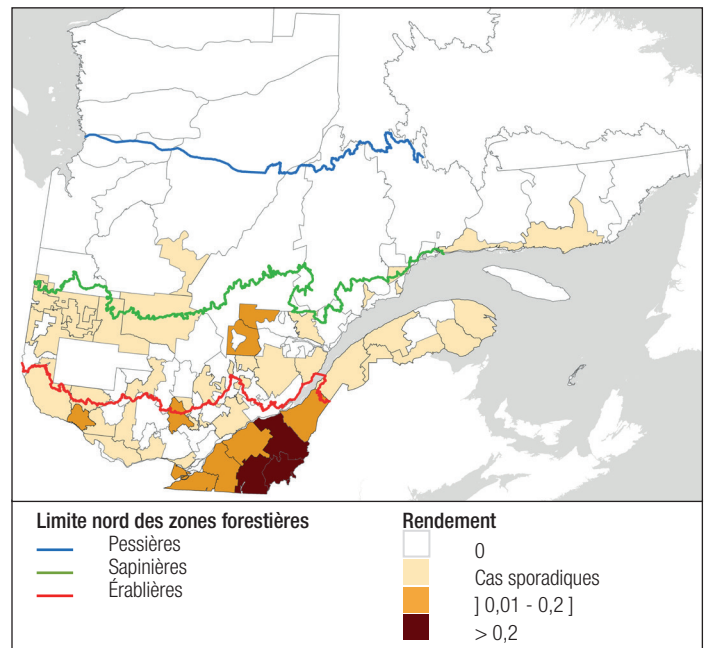
Secteurs et périodes de piégeage – lynx roux



*Dans le cas où il y aurait présence de l'espèce

Rendement

Rendement moyen (nombre de captures/100 km²) –
lynx roux – 2010-2019

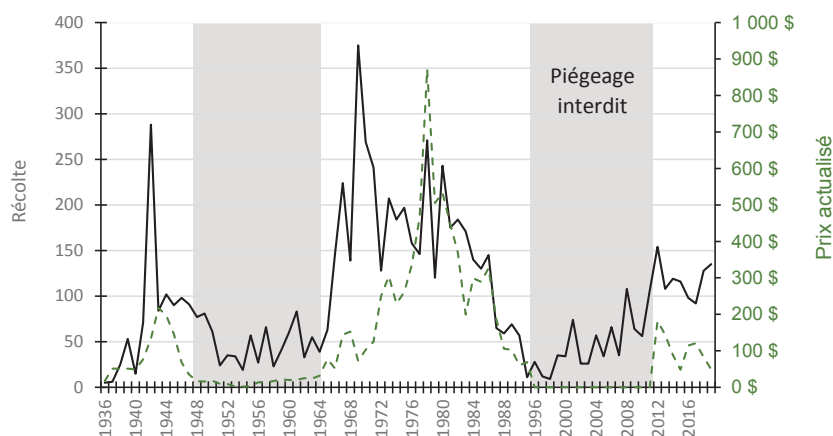


Les zones grises (2018-2019) correspondent à la période pendant laquelle le plan de gestion des animaux à fourrure est en vigueur.

L'aire de répartition du lynx roux au Québec couvre principalement le sud du Québec. Les UGAF 16, 79, 80 et 81 affichent les rendements de capture les plus élevés, puisque c'est seulement dans ces UGAF que le piégeage était permis entre 2012 et 2017. Toutefois, l'aire de répartition du lynx roux est probablement en expansion vers le nord, comme le montrent les captures réalisées dans le secteur A. On a noté une hausse du rendement dans l'année qui a suivi la réouverture du piégeage (durant la saison 2012-2013), suivie d'une légère baisse. Depuis la mise en œuvre du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025 et la levée des restrictions, le rendement a augmenté à nouveau.

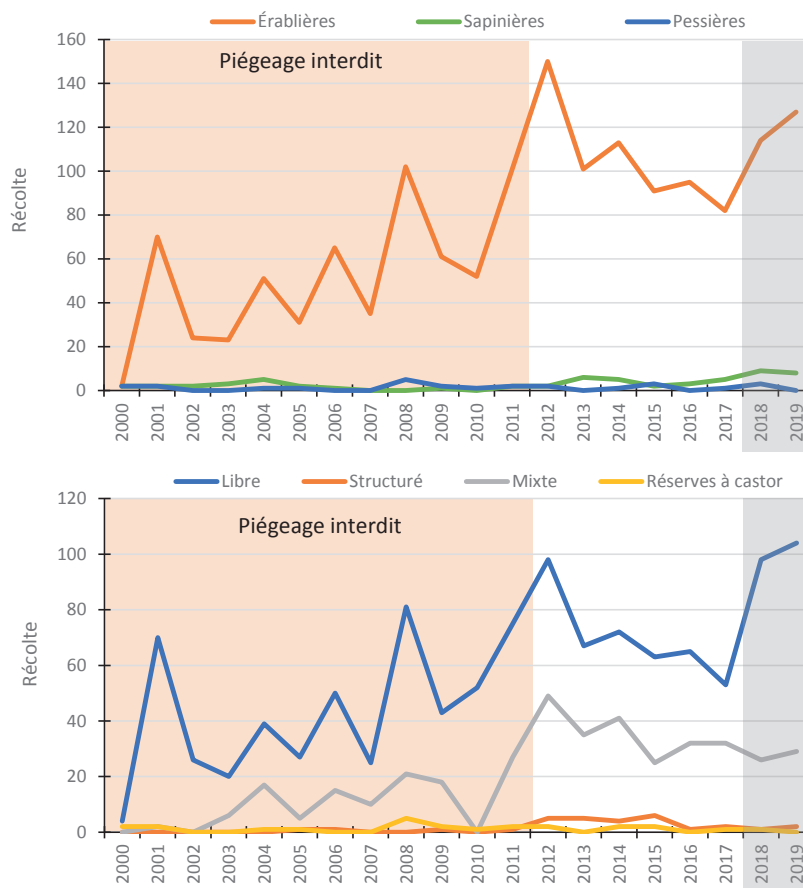
Récolte

Le piégeage du lynx roux a connu deux périodes de plus fortes récoltes associées à des prix élevés des fourrures dans les années 1940 et entre 1975 et 1985. C'est à la suite de cette dernière explosion des prix, à la fin des années 1970, que l'on a observé une chute marquée de la récolte qui a mené à la fermeture du piégeage de l'espèce de 1991 à 2011. Durant cette période de 20 ans, les données colligées sont uniquement issues des captures accidentelles (déclaration obligatoire). Il est intéressant de noter que, pendant la période où les prix étaient très bas (zone grise : fin des années 1940 jusqu'au début des années 1960), le niveau de récolte était semblable à celui observé pendant la fermeture du piégeage. Cela illustre le fait que, même avec une interdiction de piéger l'espèce, des captures accidentelles se produisent, notamment dans des collets à canidés.



La croissance des captures accidentelles enregistrées de 2001 à 2011 a mené à la réouverture du piégeage. L'espèce est principalement présente dans la zone forestière de l'érablière. À l'exception de l'année d'ouverture (2012-2013) où la récolte a été plus élevée, celle-ci montrait une tendance à la baisse, mais l'abandon du quota d'un seul lynx roux par piégeur et l'ouverture du piégeage de l'espèce sur l'ensemble du territoire a favorisé une nouvelle hausse de la récolte. Bien que les niveaux de récolte soient plus élevés en territoire libre (du fait de la tenure des UGAF où l'espèce est présente), les fluctuations observées suivent globalement les mêmes tendances, peu importe la tenure du territoire.

Il n'existe actuellement pas de corrélation entre la récolte et le prix de vente des fourrures de lynx roux (meilleure corrélation : $R^2 = 23\%$) depuis 2012, année de la réouverture du piégeage.



* Avant 2012, il s'agit de captures accidentelles rapportées par déclaration obligatoire.

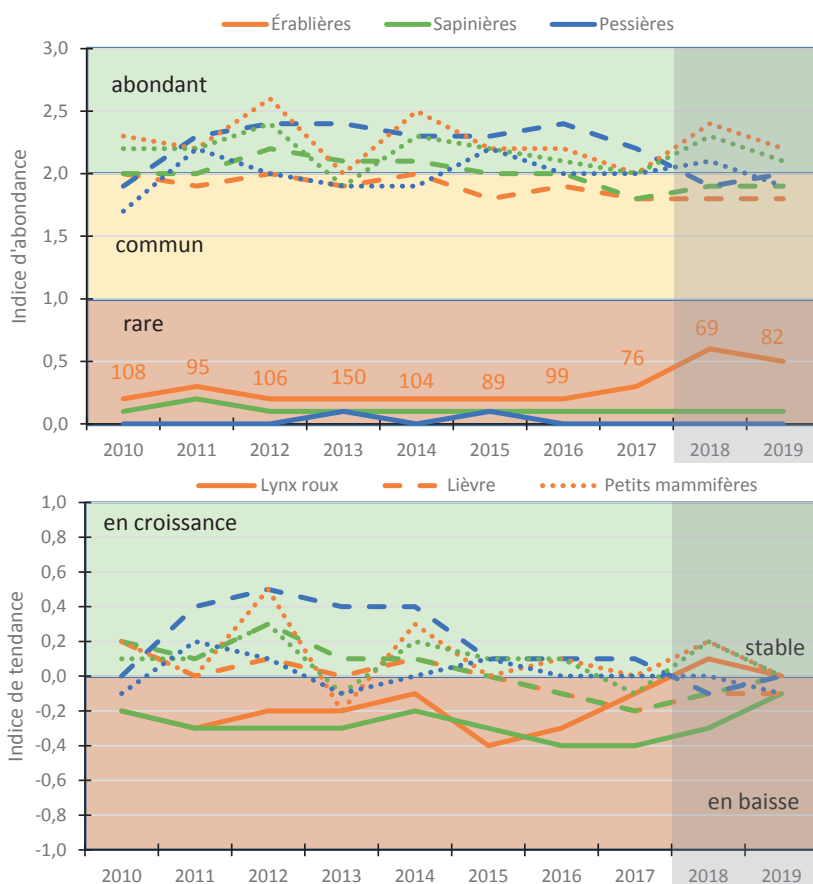
Carnets du piégeur

Selon les piégeurs, le lynx roux est plutôt rare, même dans la zone forestière de l'érablière. Après une baisse observée en 2015, les populations de lynx roux semblent légèrement en croissance alors que celles de ses proies sont plutôt stables. On note aussi une tendance à la hausse dans la zone de la sapinière.

Trop peu de lynx roux ont été rapportés dans les carnets du piégeur reçus en 2018-2019 et 2019-2020 pour calculer un succès ou un rapport juvéniles/adultes (J/A) (information nouvellement ajoutée au carnet).

Synthèse et conclusion

De manière générale, l'information sur cette espèce est encore limitée (série temporelle courte depuis la réouverture du piégeage). La tendance à la hausse de la récolte semble à la fois le résultat de la levée du quota et des restrictions de piégeage, et d'une tendance à la hausse des populations. Jusqu'à maintenant, le portrait de l'exploitation ne présente rien de préoccupant, mais le suivi devra se poursuivre au cours des prochaines années. Le carnet du piégeur, qui contient désormais des informations sur l'effort et le succès de piégeage, est un outil important pour le suivi de cette espèce à long terme.



* Les chiffres correspondent au nombre de carnets du piégeur reçus, dans la zone forestière de l'érablière, là où l'espèce est principalement présente.

Indicateurs de suivi

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Rendement | + |
| Récolte | = + |
| Abondance – lynx roux | Rare |
| Tendance – lynx roux | = + |
| Abondance des proies | Communes-abondantes |
| Tendance des proies | = |

Les informations collectées dans le carnet du piégeur permettent de produire ce bilan de situation. Merci de collaborer activement à la gestion des animaux à fourrure en retournant votre carnet dûment rempli !

